INDIANS AS SOLDIERS.

Experiments with Them Have Proven Failures.

The Red Men Are Good Fighters, But Not Amenable to Army Discipline—Their Retirement Viewed with Favor.

With the close of April the last company of Indians regularly enlisted in the United States army were mustered out and the aboriginal soldier will be merely a reminiscence. It is true that at some of the posts a few Indian scouts will be retained, who have gone through the form of enlistment for expediency, but the Indian soldier as an auxiliary to the regular army will be of the past. He has had a fair trial and the opportunity to show himself capable, in all respects, of bearing arms and filling the requirements of military service has been a good one. Mr. Lo as a trooper has been found wanting. His aboriginal instincts are still too strong to enable him to endure the rigid discipline necessary to the service, the implicit confidence required as to his commanding officer and that prompt and unquestioning obedience which first of all a soldier must learn in order to qualify himself for service either in field or camp.

An officer high in rank and ripe in experience, both as a fighter and an executive, in speaking of the final discharge of the Indians from the service said recently: "It is a good thing for the service. At one time I was heartily in favor of having them enlist, to be used as auxiliaries to the United States troops. They had the physique and the powers of endurance and they are natural fighters. They were apparently admirably adapted to the cavalry, being excellent horsemen, and nearly all of them were good shots. But a body of men to be effective as soldiers must make discipline a second nature. Irregular warfare—guerrilla warfare—is one thing, but scattered force never has the impact of condensed force any more than the charge of a shotgun has the carrying power of a rifle ball. To make a company of men available they must move as one man, act as one man, think as one man. This result can be attained with white men. I have never seen it brought about with red men.

"The hereditary instinct with the savage is the lack of self-restraint. It was in his ancestors, it was in his life, his surroundings and in his blood. The very plains he roamed over breathed an air of unrestraint. His pony, his squaw, a wandering life, the feeling of irresponsibility, all combined to make him chafe at a life of regularity. Suppose he was a young buck who had gone to school. Did an education cure him of his instinctive restlessness? Not a bit of it. When he got back to his tribe there was no opening for the knowledge he had acquired and the Indian in him soon began to reassert itself. So that when he joined the regular army as a recruit he really was beginning an education that was the hardest possible for a man of his nature and predilections. He was entering into a service where he must learn to become efficient, the habits of obedience, discipline, order, regularity and system.

"Was it any wonder that he failed? Would not the marvel have been had he succeeded? We did have a lot of Comanche and Kiowa bucks in the service, but they were gradually dispensed with and this last lot which went on April 30 are part of the old Geronimo's Apaches. Now I am free to admit when I was fighting them in the southwest I never underrated them as soldiers. Their mode of warfare, their code of fighting was simple to a fault. It was practically to do all the damage possible to the enemy with as little damage to themselves as possible. This justified in their eyes all imaginable tricks of embushment and guerrilla warfare, the shooting down of lone travelers, the burning of ranches, the killing of women and children and the slaughter of horses and cattle. They fought when cornered, but they retreated if they could. At last we rounded them all up and down at Fort Sill we made a lot of these captives auxiliaries of the regular troops. Well, they didn't "pan out" as soldiers. And why should they? The United States have spent a good bit of money down that way civilizing the Indians, but although they have their own farms, houses and implements, they have also the wild streak in their nature, the lightning in their blood."—Chicago Times-Herald.

Curiosities of the Calendar.

Even our erratic friend the calendar has a few rules and regulations which are as firm as the laws of the Medes and Persians. One is that no century can begin on a Wednesday, Friday or Sunday. Another is that October commences always on the same day of the week as January, April on the same day as July, and December on the same day as September. February, March and November also begin on the same day. June and August alone do not consent to be matched in this manner. These rules do not hold good in leap years. The ordinary year always begins and ends on the same day of the week. And those who are of a frugal mind may be glad to know that the calendar repeats itself over 28 years; so that if anyone preserves the calendar of 1896, he will be able to use it again in the year of grace 1924.—Scottish Typographical Circular.

Penalties After Death.

Posthumous punishment is to be inflicted on the murderers of the late queen of Corea. The two ministers who issued the decree reducing her to the rank of ordinary people and who made the king cut off his top knot were put to death when the king took refuge with the Russian legation at Seoul, and their bodies were horribly mutilated. The law department has now been directed to take the proper procedure whereby the "extreme penalty" may be administered to the two dead traitors.—Cincinnati Enquirer.

BOY CHOIRS.

The Training of Lads to Sing in Churches.

Difficulties That Are Met with in the Work and the Rewards for Efficient Services—The Best Choirs.

It was Choirmaster Le Jeune, of old St. John's, in Varick street, that first introduced into New York the scientific method of training boy choirs. The method was brought from Italy, and goes back no one knows how many centuries in the history of the Catholic church. That church, however, strangely enough, has not in New York made the training of boy choirs by this method an important adjunct to its music. St. Patrick's cathedral has, indeed, a large boy choir recruited from the neighboring Catholic orphanage, but the best boy choirs of the city are found in Episcopal churches.

Old St. John's no longer has its former handsome appropriation for the maintenance of a choir, so that the precedence in this matter has passed to other churches. Perhaps the best boy choir is at St. Agnes' chapel of Trinity parish, in Ninety-third street, whose choirmaster, Mr. Stubbs, is a brother-in-law of the choirmaster at old St. John's. Half a dozen other churches have notable boy choirs, and rectors insist more and more upon having this kind of music; but the Italian method in its extreme development attracted little attention in New York until within the past five or six years. There are a few notable boy choirs in suburban churches. Chicago, with her determination to have the biggest of everything, has a church with a boy choir of 50 members, not too well trained, though the great cathedral of St. Paul's, London, has but 30 boys in its choir. Most American choirmasters are content to train their boys by some other method than the Italian. It is little used in Boston, and almost not at all in northern and western cities.

Few boy choirs have more than 20 members, and that number is sufficient for all ordinary purposes. The labor of fitting these boys for their work is enormous, and few boys are at their best for choir work during more than three or four years of their lives. The choir schools of London take promising boys of eight or nine from all over England, provide them with all the material needs of life, give them an admirable education in vocal music, and employ them in public church singing for about five years. Boys in this country are seldom taken as pupils in choir singing before they are ten years of age, and it usually requires two years of hard work to fit an apt pupil for public singing. Most boys have to give up the profession at the age of 15, when the change of voice unfits them for further soprano singing. A few, after a rest of a few years, go on and develop into excellent men singers, but most of the youngsters retire forever from the profession.

Every choirmaster has a class of probationers from among whom he makes promotions to his choir as vacancies occur. The probationer is first taught to lay aside utterly his ordinary speaking voice and to sing in a pure vocal tone. Only the true lover of music is admitted to the class of probationers. After a year or two of simple music the probationer may be promoted to a humble place in the choir. He is then, perhaps, 12 years old, and the object of the choirmaster is to make him for the next three years as nearly a perfect choir singer as he can be made. Some of the boys serve without pay, but many are paid, a few pretty well. The ordinary inconspicuous choir singer may earn from two to ten dollars a month. The best of the boys, who are able to sing a solo with excellent effect, receive from $300 to $600 a year. A boy singer in New York seldom earns more than the larger sum. All of the boys, however, receive presents and pleasant little attentions. They must not catch cold in winter, so, if poor, they receive as gifts comfortable flannels, sound shoes and warm overcoats. If paid ill, they go with their choirmasters on little excursions, perhaps to hear good music, perhaps on a summer camping trip.

The boys give in return for all this, not only such time as is required of them at the regular church service, but also from three to five laborious rehearsals a week, with special extra rehearsals for special services. Their time during Lent is greatly occupied between service and rehearsals.

There is much enthusiasm among choir boys for their profession, and many are ambitious to continue it in some form after the approach of manhood has unfitted them for the particular work for which they have been trained. Choirmasters find that German and English boys make good choir singers, and that native American boys of native parentage are usually unsuited for the profession. The American boy is unfitted for the work, not only because he is often unmusical, but as well because he is not docile, as are boys of foreign birth or parentage. The problem of disciplining and managing a boy choir increases with each new native boy admitted.—N. Y. Sun.

Why Two Ears Are Necessary.

Sound travels by waves radiating from a central point of disturbance, just as waves radiate when a stone is dropped into still water. So far as the hearing of each individual is concerned, these waves move in a direct line from the cause of the sound to his ear, the impact being the greatest in the ear nearest to the source. This being the case, a person who has totally lost the sense of hearing in one ear, although he may imagine that the defect is of little consequence, cannot locate the direction of a sound to save his life, even when the center of disturbance is quite near to him.—Answers.

SCIENCE AND INDUSTRY.

—The most valuable fur is that of the sea otter. One thousand dollars have been paid for a single skin of this animal not more than two yards long by three-quarters of a yard wide.

—More fish have been shipped from Aberdeen, Wash., during the last few months than ever before, more than $80,000 having been paid for fish by Aberdeen buyers since the beginning of last August.

—A French statistician has calculated that the human eye travels over 2,000 yards in reading an ordinary sized novel. The average human being is supposed to get through 2,500 miles of reading in a lifetime.

—A copper pan, said to be the largest ever made from one piece of metal, has been turned out at Swansea, England. It is twelve feet four inches in diameter, three feet three inches deep and weighs two tons.

—The negro race can be traced back to 2300 B. C., when the Egyptians became acquainted with them through the conquests of their rulers. The origin of the race and their history previous to that time are unknown.

—In the far northwest the people are looking forward to an unusually heavy run of salmon during the coming season, beginning early in July. One canning company expects to put up 150,000 cases of the fish. Preparations to set traps are under way.

—Two new telephone cables, each with two circuits, are to be laid at once across the English channel, making practically six lines for the London-Paris telephone service. They will raise to 34 the number of wires stretched across the channel from Dover to Beachy Head.

—The most remarkable gold beetles in the world are found in Central America. The head and wing cases are brilliantly polished with a luster as of gold itself. To sight and touch they have all the seeming of that metal. Oddly enough, another species from the same region has the appearance of being wrought in solid silver, freshly burnished. These gold and silver beetles have a market value. They are worth from $25 to $50 each.

AMERICAN SPARROWS.

Interesting Members of the Family in the Northern States.

The song sparrow, perhaps the greatest gladdener of the earth in North America, is almost everywhere, and its song is among the sweetest and most exhilarating that can be imagined. Its back is a reddish brown streaked with gray. Its head is reddish, with six black lines along it. On the breast is something like a spot of white. Its song is short but very much like that of a canary. It seems to like the company of human beings, and nests in the bushes of the open fields, and even near the houses, when not molested. Many of its nests are built upon the ground. It lays a clay-colored egg, spotted with brown and purple, and often breeds twice in a season. There is no other bird we should more care for. It loves the water, and is inclined to make its home along the creeks.

Another of the kind is the vesper sparrow, sometimes more technically described as the "bay-winged bunting." His greatest song is just before sunset, when his notes make the whole darkening earth seem brighter. In some localities the vesper sparrow is known as the "grassfinch." It is about six inches long, with bay feathers in the wings and some white feathers in the tail.

Next comes the ground sparrow, or "ground bird," which every schoolboy knows. It is a small, grayish-spotted bird, and makes its nest on and keeps close to the ground. It has a sweet note, but is most unpresuming.

The chipping sparrow, known sometimes as the "chippy bird," or "chip bird," makes itself at home all over the country. It has a reddish cap on its head streaked with black, and its body is brown, with plain gray under parts, and nests always in bushes. Its eggs are green, with dark spots. It is a most sociable bird, running along in front of you as you pursue a path across the fields or between the bushes, and should be preserved by all means.—Stanley Waterloo, in Paoli (Ill.) Republican.

Forage on the Alkali Plains.

If a man who makes two blades of grass grow where one grew before is entitled to be called blessed, what shall be said of the university which causes herbage to grow bountifully where none was possible before? The Australian salt bush was introduced to the farmers of this state by the agricultural department of the University of California, and was specially recommended for planting it on the alkali lands which are so extensive in the San Joaquin valley. Farmers were slow in taking to the new forage product, but all who have tried it appear to be surprised by the readiness of its growth on the dry, dusty plains and also on lands which are so charged with alkali that very little else will flourish there, while they are gratified with the appetite which cattle manifest for the brush. It looks as though a plant had been introduced which will be of great advantage to the state and tend to increase the value of lands which cannot be irrigated or which, owing to alkali, were formerly of little account.—Oakland (Cal.) Enquirer.

To Hunt Wolves with Russian Dogs.

Ranchmen near Carbon, Wyo., under the stimulus of the bounty law, are preparing to capture wolves and coyotes in large numbers by using Russian wolf hounds and Siberian bloodhounds. An importation of these animals has been made and others will follow. The Siberian bloodhound is the only dog that can master a gray wolf alone, and with their assistance it is believed the packs of gray wolves which prey constantly upon the young stock of the country can be thinned out. With the bounty the sport will be profitable.

L'ABEILLE DE LA NILLE-ORLEANS

est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Magasin et Résidence en Bois

A DEUX ETAGES,

Nos 600 et 602

Rue Félicité, coin St-Thomas.

—ET LA—

Désirable Résidence Double

A DEUX ETAGES,

Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas

ans l'affaire du Convent St-Alphonse de la Merci et als vs l'Asile Catholique des Orphelins Ste-Marie.

929—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement en partage de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, paroisse d'Orléans, et rendu le 27 avril 1897 et signé le 3 mai 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Le désirable magasin en bois à deux étages, Nos 600 et 602 rue Félicité, coin des rues St-Thomas et Constance: grand magasin, 6 chambres, hangars, citerne, cour à l'arrière, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borne par les rues Félicité, Fulton ou St-Thomas, Ste Marie et Chippewa, mesurant trente deux pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur et façade de quatre-vingt huit pieds plus ou moins sur la rue Fulton ou St-Thomas, lesquelles deux rues forment l'encoignure et étant la façade de la portion des lots de terre désigné par le No Un sur un plan dressé par M. Moelhausen voyer, le 20 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire public en cette ville.

2° La résidence double en bois à deux étages à l'arrière, Nos 1813 et 1817 rue St-Thomas, contenant 4 chambres, citernes, cour, etc., décrite comme suit à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Fulton ou St-Thomas Ste-Marie et Chippewa, à l'arrière de la propriété ci-dessus décrite, mesurant cinquante-quatre pieds de face à la rue Fulton ou St-Thomas sur une profondeur de trente-deux pieds, plus ou moins, et étant la portion à l'arrière du dit lot No un sur le plan ci dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans de crédit pour billets portant 8 pour cent par an d'intérêt, hypothèques spéciales et privilèges du vendeur et les clauses usuelles; l'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant B. Rouen, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 6 à date

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coin des rues Tonti et Lafayette.

PAR GEO. G FRIEDRICHS & CO—Geo G. Friedrichs, Encanteur—MARDI, 22 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1897 et rendu dans la succession de Weister, No 53,249 du dossier de ladite cour

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Lafayette et Julie, formant l'encoignure des rues Tonti et Lafayette et mesurant 82 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Tonti sur une profondeur de 66 pieds de face à la rue Lafayette et est composée de toute la façade de la dite profondeur des dits lots, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par Pilié et De Pouilly en date du 2 février 1866, déposé à l'étude de M. Gernon, ancien notaire en cette ville, désigné par les mêmes numéros sur un plan de J. A. Démécourt, député voyer, en date du 24 juillet 1867.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et de faire un dépôt de 10 pour cent on comptant pour lier la vente. Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

22 mai—22 23 30—juin 6 13 20 à date

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAM.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle Résidence en bois, à deux étages et Vastes Terrains

No. 1234 rue sud Remparts

Enc. nord-est de la rue Erato.

Succession de B. F. Choate.

No 52,855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteux—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI 1er juillet 1897 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté le 27 mai 1897, de l'Hon Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B., les propriétés décrites ci-dessous:

La belle résidence en bois à deux étages No 1234 rue Sud Remparts, encoignure nord est de la rue Erato, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Dryades, Erato et Clio, elle est retirée de la rue, a un joli grillage en fer et contient de larges galeries devant et sur les côtés, vestibule salons doubles, librairie, salle à manger cuisine et autres chambres au rez-de-chaussée; vestibule, sept chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, gaz, citerne, etc. Les terrains sont distribués en promenades en Schillinger et en gazons et mesurent 72 pieds 6 pouces de face sur la rue Sud Remparts par une profondeur en tre lignes égales et parallèles et de face à la rue Erato de 143 pieds, 3 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins comme il est plus spécialement décrit comme suit:

Le lot entier No 22, cette moitié du lot No 21, touchant au lot No 22 et vers la rue Erato, cette moit é du lot No 24 touchant au lot No 22, aussi du côté de la rue Erato laquelle dite propriété est comprise dans l'ilet borné par les rues Sud Remparts, Clio, Erato et Dryades, dans le premier district de cette ville, et mesure 43 pieds 6 pouces de face sur la rue Sud Remparts, 143 pieds 3 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne de coté vers la rue Clio, 112 pieds 6 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté où il touche le lot No 24, où il forme un angle droit et s'étend jusqu'à la rue Erato, sur laquelle il a une façade de 30 pieds 9 pouces et 2 lignes, avec une profondeur sur la ligne du fond de la rue Erato de 72 pieds 6 pouces, d'après le devis marqué "A" annexé à un acte passé pardevant Wm Christy, alors notaire de cette ville, le 10 janvier 1850, un certificat duement certifié du dit devis est annexé à un acte de vente, pour référence, et un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district, ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 23, sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer, daté le 22 février 1840, et déposé comme plan No 31, dans l'étude de J. Z. Marks, ancien notaire en cette ville. le dit lot forme l'encoignure des rues Sud Remparts et Erato, et mesure 29 pieds 4 pouces de face sur la rue Sud Remparts, 112 pieds 6 pouces de profondeur et de face sur la rue Erato. Le tout en mesure américaine acquise par feu B. F. Choate par achat de B. W. Seawell, Jr, par acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 10 avril 1893.

Dans une jolie localité, près de la résidence de l'Hon. O. H. Schenck, de M. M Pekorny et autres, à une faible distance du centre des affaires, près de plusieurs lignes de chars, des marchés, écoles et églises.

Conditions—Comptant; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. H. Browne Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30—juin 6 13 20 27—juil 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La maison et résidence en bois à deux étages,

Dans le Deuxième District, à un demi ilet du Marché Trémé,

Nos. 1617 et 1619 rue Orléans,

Maintenant occupée par un magasin de Dry Goods et Notion Emporium, sujette à un bail expirant le 30 septembre 1898 à raison de $75 par mois.

Succession de Regina Hayem

No 51.177—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

MARDI, 29 JUIN, 1897 à midi.

PAR D. DANZIGER, Encanteur, bureau 112 rue Carondelet, MARDI 29 JUIN 1897 à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos. 629 et 637 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division "E" Cour Civile de District, daté et signé 24 mai 1897 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendue à l'encan.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District dans l'ilet borné par les rues Orléans, Claiborne, Robertson et Ste-Anne, le dit lot mesure 31' 11" de face à la rue Orléans sur une profondeur de 72' 4" entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en bois à deux étages. Ayant un grand magasin au rez-de-chaussée et 7 chambres à coucher corridors, galeries, etc. au premier étage, connu par les Nos 1617 et 1619 rue Orléans.

Conditions, un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets d'acquéreurs, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an, à partir de l'adjudication, garanti par hypothèques et privilèges du vendeur sur la propriété vendue.

L'acte de vente doit contenir les clauses usuelles de garantie des dits billets. Les taxes doivent être assumés par l'acquéreur qui doit faire un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente par devant Félix Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27 30 juin—6 13 20 à date.

PAR JAS A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA JOLIE RÉSIDENCE

Et localité de choix pour le commerce, encoignure des rues St Thomas et Ste Thérèse, maintenant occupée comme magasin de chaussures.

Résidence seule à deux étages dans le fond sur la rue Ste-Thérèse.

Long crédit, intérêts très bas.

Succession de Henry Wirth, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E., No 46,483.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier.—Il sera vendu aux enchère publiques le MARDI, 15 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en vacances, daté et signé le 10 octobre 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Saulet, Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues St-Thomas, Ste Thérèse, Tchoupitoulas et Bellechasse et désigné comme lot No 14 sur un plan dressé par Louis H Pilié, voyer, le 15me jour de janvier 1844 et déposé en l'étude d'Octave Du Arnas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot de terre forme l'encoignure des rues St-Thomas et St-Thérèse et mesure vingt-six pieds huit pouces de face à la rue St-Thomas, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un joli cottage en usage pour magasin de chaussures et résidence et dans le fond une grande bâtisse à deux étages ayant quatre chambres, cuve, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en un crédit de un et deux ans garanti par hypothèque et portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; l'assurance, honoraires d'avocat et les autres clauses de garantie; 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de la vente; les taxes de 1897 doivent être payées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mai—9 16 23 30—juin 6 13 à la vente

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une résidence. No 2515 rue Constance, MARDI, 8 juin, à 11 heures A. M.

Succession de Manuel Payro et succession de Delfina Escofie, veuve de Manuel Payro.

Nos 53,089 et 52,669—consolidés—Cour Civile de District

EN VERTU de et conformément aux ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 25 mai 1897 et adressé à Jos L. Onorato, Encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, à l'heure et sur les lieux ci dessus mentionnés:

Un piano, ameublement de salon, ameublements de chambre à coucher et un assortiment général d'effets mobiliers. Conditions—Comptant avant livraison. BAYNE & ONORATO, 621 rue Gravier—29 mai—29 30—juin 7 8

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion Rare.

—POUR—

Un Placement Profitable.

PROPRIÉTÉ CONFISQUÉE

DE VALEUR.

Dans la liquidation du The Southern Syrups, Liquors and Cordial Manufactory.

No 46,869 Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 mai 1897 in re et pour le compte de la Southern Syrups and Cordial Manufactory en liquidation, je procéderai à la vente à l'encan, à savoir—

Sur une rente viagère d'une certaine propriété confisquée sur la mort d'un premier propriétaire, la propriété est décrite comme suit—

1° Quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, maintenant Decatur, Nouvelle-Levée, maintenant North Peters, Bienville et Conti, désignés par les Nos 7, 9, 15 et 16. Les lots 7 et 9 se touchent et mesurent chacun 21 pieds 1 1|5 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée et 20 pieds 4 1|2 pouces dans le fond.

Le lot No 7 a une profondeur de 46 pieds 7 1|2 pouces sur le côté vers la rue Bienville et 40 pieds 8 1|2 pouces sur le côté du lot No 9. Le lot No 9 a une profondeur de 43 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 7 et 37 pieds 9 pouces sur le côté du lot No 11. Les lots Nos 15 et 16 se touchent et mesurent chacun comme suit: Le lot No 15 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur de 37 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée, sur une profondeur de 40 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant et connues par les nouveaux numéros municipaux 331 et 333 rue Nouvelle-Levée, maintenant N. Peters, et 330 et 332 rue Levée, maintenant Decatur.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec l'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. H. Browne, notaire; un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1897 en plus et au-dessus le prix de l'adjudication.

9 mai 8 9 16 23 30—juin 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

Placement de choix

—DANS LES—

Deuxième et Troisième Districts

Propriétés de valeur et rémunératrice à deux corps de logis

—SUR—

Les rues Dauphine et Remparts.

Dans l'affaire de Joseph Bauer et al vs Mary Bauer et al.

No 52,650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 29 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Numéro 629 rue Commune, en vertu d'un jugement rendu et signé le 12 mai 1897 et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 25 mai 1897, dans l'affaire de Joseph Bauer et al vs Mary Bauer et al, pour effectuer un partage entre les heritiers, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Toulouse, St Pierre et Bourbon et mesurant au pied français à peu près 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur d'à peu près 60 pieds.

Les améliorations sont désignées par les Nos municipaux 612 et 614 rue Dauphine, consistent en une maison en briques à deux corps de logis à un étage, bien subdivisé, cour pavée, 2 cuves, water works; une propriété rapportant un bon loyer, à proximité du centre des affaires et à proximité de toutes les commodités.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui y appartiennent, situé dans le 3me district de cette ville, désigné comme lot No 2, sur un plan fait par L. Surgi, voyer, en date du 10 avril 1847 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et trois lignes entre lignes parallèles, au pied anglais, borné par les rues Histoire, mai tenant Kerlerec et Craps, maintenant Bourgogne; les améliorations consistent en un cottage en bois à deux corps de logis, à un étage, avec une allée de chaque côté, connu par les numéros municipaux 1428 et 1430 rue Remparts. Une bonne propriété, cars électriques, en face de la loge de l'Etoile Polaire.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, les droits, voies, dépendances etc., située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Hôpital, Ursulines et Bourbon, mesurant 30 pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont connues par les Nos. 1130 et 1 32 rue Dauphine consistant en une grande et confortable résidence en briques à deux corps de logis, avec une bâtisse en briques à deux étages dans le fond, subdivisée en grands appartements, cour pavée, water works et autres commodités, joli verdurage, en face de la salle Portugaise.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St Philippe et Ursulines mesurant conformément au plan fait par L. Surgi, voyer de ville, en date du 17 janvier 1859, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse à un étage, façade en briques, avec une grande entrée pour wations avec une addition, une bâtisse en briques, à deux étages sur les lieux, écurie, etc., connue par les Nos 1026 et 1028 rue Dauphine. Cette propriété bien administrée donnerait un bon rapport. Bonne localité pour un emplacement de bois et charbon, et toutes les facilités désirables.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le 2me district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St Philippe et Ursulines, et mesurant au pied Américain 31 pieds 11 pouces et 4 lignes plus ou moins de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 127 pieds 3 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1022 et 1024 rue Dauphine, consistant en un joli résidence double, confortablement subdivisée, invariablement occupée par un bon locataire.

La rue Dauphine, une des meilleures rues du 2me district, pavée en pierres carrées, et cette propriété est située dans la section de choix et à proximité de toutes les commodités.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un, ou un et deux ans, pour des billets portant 8 pour cedt d'intérêt jusqu'au paiement final, garanti par privilèges de vendeur et privilèges et hypothèques spéciales sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties. L'acquéreur ou les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses sur la dite propriété à leurs propres valeurs jusqu'au paiement final des dits billets, à transférer la police au porteur ou porteurs des dits billets et à payer 5 o|o d'honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des dits billets ou en partie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1897 en sus du prix de leur adjudication et rembourseront les primes d'assurances pour le temps non expiré. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs

29 mai—29 30—juin 6 13 20 29

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence cottage attractive avec autres bâtisses dans le fond, Nos. 2316 rue St-Pierre près Miro.

Succession de Célina Barq.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul Encanteur — Bureau, No. 727 rue Commune. Le MARDI, 29 juin 1897, à midi il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre signé le 26 mai 1897, de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans et pour le compte de la Succession de Célina Barq No. 41,057 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet Walk Miro, Tonti et St-Pierre, désigné comme lot "A", sur un plan fait par D. E. Seghers, mesurant 22 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues par le numéro municipal 2316 rue St-Pierre, consistant en une jolie résidence cottage extrêmement confortable, avec une autre bâtisse en bois à deux étages dans le fond, une bonne cour, cuve, etc., près de toutes les commodités, ligne électrique en face.

Conditions Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par hypothèque etc, portant 8 pour cent par an d'intérêt, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat pour 1897. Acte de vente pardevant Jno. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat pour lier la vente.

29 mai—29 30—juin 6 13 20 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR KINGSTON & HORN.

ANNONCE JUDICIA